

programme actuel, ces gens relèvent de la juridiction provinciale, tandis que ceux qui ne disposent pas de contingents de lait nature relèveront de la juridiction fédérale, pour ce qui est des subventions et des prix de soutien.

• (7.00 p.m.)

[Français]

**M. Grégoire:** Monsieur le président, l'honorable ministre aurait pu répondre beaucoup plus vite que cela. Est-ce que la réponse à ma question est «oui» ou «non»? Là, on ne le sait pas, de la manière dont il répond, parce que, finalement, il dit que le lait nature relève de la «juridiction» provinciale. J'admets cela, mais je parle de la quantité au-dessus du quota, qui servira comme lait industriel et qui sera transformée. Est-ce que, oui ou non, cette partie du lait industriel tombe sous la «juridiction» de la politique laitière annoncée aujourd'hui? C'est simple. Est-ce oui ou non, monsieur le président?

[Traduction]

**L'hon. M. Greene:** Monsieur le président, les excédents de lait nature ne relèvent pas de la politique annoncée aujourd'hui.

**M. le président:** Le crédit 17g est-il adopté?

[Français]

**M. Grégoire:** Sur division, parce que nous n'avons pas eu de réponse satisfaisante de la part du ministre. Monsieur le président, je dis «sur division» parce que...

[Traduction]

**M. le président:** A l'ordre, s'il vous plaît. Je pense que le député de Lapointe insiste maintenant pour obtenir la réponse qu'il désire.

[Français]

**M. Grégoire:** Non, monsieur le président, je n'insiste pas; je dis «sur division», parce que je suis loin d'être satisfait des réponses du ministre, car chaque fois que nous lui posons des questions, que nous cherchons à avoir des précisions, il nous retourne au gouvernement du Québec, et Québec nous retourne à Ottawa. Au fait, les cultivateurs ne savent plus où aller. Qu'on organise donc un système où le cultivateur saura exactement à qui s'adresser. Les deux gouvernements le taxent, mais quand vient le temps de savoir quoi faire ou obtenir des réponses, on lui répond vaguement: C'est l'autre, ce n'est pas notre faute, c'est la faute de l'autre.

Si deux gouvernements veulent continuer à le taxer, qu'ils s'organisent pour lui donner des réponses au moins satisfaisantes, et non pas toujours le laisser assis entre deux chaises ou sur la clôture, car c'est la position la moins intéressante qui soit. Quand vient le temps de

la taxation, on l'assied comme il faut et on le taxe, mais quand c'est le temps de lui rendre service, on l'assied entre deux chaises. C'est pour cela que je dis «sur division».

[Traduction]

**M. le président:** Le crédit 17g est-il adopté? (Le crédit est adopté.)

Les crédits suivants sont adoptés:

Animaux et produits animaux—

20g Administration, fonctionnement et entretien, \$233,600.

Végétaux et produits végétaux—

35g Subventions et contributions selon le détail des affectations, \$1.

Hygiène vétérinaire—

40g Administration, fonctionnement et entretien, \$136,000.

45g Subventions et contributions selon le détail des affectations, \$1.

Commission canadienne du lait—

65g Administration, fonctionnement et entretien, \$49,000.

Société du crédit agricole—

90g Montant estimatif nécessaire pour combler la perte d'exploitation de la Société du crédit agricole pour l'année financière se terminant le 31 mars 1967, \$2,600,000.

**M. le président:** Cela termine les crédits supplémentaires du ministère de l'Agriculture.

#### ÉNERGIE ATOMIQUE

Les crédits suivants sont adoptés:

Commission de contrôle de l'énergie atomique—

1g Dépenses d'administration de la Commission de contrôle de l'énergie atomique, \$2,214.

Atomic Energy of Canada Limited—

(programme de recherche)—

10g Exploitation et entretien courants, y compris le matériel de recherche consommable, \$1,000,000.

#### SOCIÉTÉ RADIO-CANADA

1g. Subvention à l'égard des frais d'exploitation nets nécessaires au Service national de radio-diffusion pour que la Société s'acquitte de ses obligations, \$800,000.

**M. Knowles:** Monsieur le président, j'aurais une question à poser au ministre au sujet de ce crédit qui prévoit une subvention supplémentaire de \$800,000 à la Société Radio-Canada. Je ne m'oppose pas à la subvention, mais j'aurais une question à poser, voire une proposition à faire.

Le 16 janvier dernier, j'ai fait inscrire au *Feuilleton* une question dans laquelle je demandais des chiffres concernant l'année civile 1966. Je demandais combien chaque ministère du gouvernement avait dépensé en publicité sur les ondes des stations de radio et de